

Qu'est-ce que la FEANTSA ?

La FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, est une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre l'exclusion liée



FEANTSA

au logement en Europe. L'objectif de la FEANTSA est d'empêcher et de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes sans domicile et des personnes menacées par l'exclusion liée au logement, en encourageant et facilitant la coopération entre tous les acteurs importants luttant contre l'exclusion liée au logement en Europe. La FEANTSA compte actuellement plus de 100 organisations membres qui travaillent aux quatre coins de l'Europe, dans presque tous les États membres. La majorité des membres de la FEANTSA sont des associations nationales ou régionales de prestataires de services qui soutiennent les personnes sans domicile avec une large gamme de services, incluant le logement, la santé, l'emploi et l'aide sociale.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la FEANTSA :

FEANTSA

194 Chaussée de Louvain

1210 Bruxelles

Belgique

Tél. : +32 2 538 66 69

Fax : +32 2 539 41 74

Email: information@feantsa.org

Site web: www.feantsa.org



La présente publication a été commanditée dans le cadre du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013).

Ce programme est géré par la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont énoncés dans l'agenda social, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE.

PROGRESS a pour mission de renforcer la contribution de l'UE et d'aider ainsi les États membres à respecter leurs engagements et mener à bien leur action en vue de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de bâtir une société plus solidaire. Dès lors, il contribuera :

- Fournir une analyse et des conseils politiques sur l'emploi, la solidarité sociale et l'égalité des sexes ;
- Contrôler la mise en oeuvre de la législation et des politiques européennes au niveau de l'emploi, de la solidarité sociale et de l'égalité des sexes ;
- Promouvoir le transfert de politiques, de l'apprentissage et du soutien parmi les États Membres sur les objectifs européens ; et
- Relayer les opinions des acteurs et de la société en générale.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :
<http://ec.europa.eu/progress>

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et la Commission décline toute responsabilité de l'utilisation faite des informations contenues dans le présent document.

Mettre un terme au sans-abrisme, c'est possible !



2010
Année européenne
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale

**2010 BUILDING A
EUROPE FOR ALL**
www.endpoverty.eu



Mettre un terme au sans-abrisme peut apparaître aux yeux de certains comme un rêve irréaliste, mais nous pensons à la FEANTSA que si les objectifs décrits ici sont incorporés dans des politiques intégrées relatives au sans-abrisme, nous pourrons enfin mettre un terme au sans-abrisme.



Personne ne devrait dormir dans la rue

Personne ne devrait être forcé à dormir dans la rue à cause du manque de services de qualité adaptés à ses besoins et ses aspirations. Aujourd'hui, en Europe, il est inacceptable que certaines personnes soient obligées de mettre en danger leur sécurité, santé et dignité en dormant dans la rue.

Personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période d'urgence est dépassée

Personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période considérée comme « urgence » est dépassée. Les centres d'hébergement se doivent d'être une solution temporaire à un phénomène complexe. Ils ne sont pas conçus comme des solutions à long terme pour les personnes vulnérables et ne devraient pas remplacer les vrais logements.

Personne ne devrait rester dans un hébergement de transition plus longtemps que nécessaire

Les logements provisoires, les foyers d'hébergement, d'insertion et de transition accompagnés sont des étapes intermédiaires vers un logement à long terme. L'intention est que la durée du séjour soit courte. Malheureusement, ces formes d'hébergement peuvent se transformer en solutions plus permanentes que ce qu'il n'est souhaitable, obligeant des personnes à vivre dans des situations inappropriées sur le long terme.

Personne ne devrait sortir d'une institution sans options de logement

Personne se trouvant dans une institution –un hôpital, un centre de soins ou une prison – ne devrait sortir sans accompagnement et options adéquates de logement. Les jeunes personnes qui quittent les centres de prise en charge, les malades qui quittent l'hôpital ou les anciens prisonniers sont souvent vulnérables et doivent être accompagnés pour éviter de faire un aller-retour entre les centres de prises en charge et les situations de sans-abrisme, grâce à un accompagnement et des bonnes opportunités de logement.

Aucun jeune ne devrait finir sans-abri à cause de la transition vers la vie indépendante

La transition vers la vie indépendante est une période où les personnes sont très vulnérables et risquent de se retrouver sans-abri. Aucun jeune ne devrait finir sans-abri à cause de l'absence d'options de logement, de services ou de droits à des allocations au cours de la transition vers la vie indépendante. Il convient d'aider les jeunes à vivre de façon indépendante et à avoir accès à des options adéquates de logement.

Le sans-abrisme en Europe

De nombreux hommes, et de plus en plus de femmes et d'enfants, sont actuellement sans domicile dans l'Union européenne. Qu'ils dorment dans la rue ou qu'ils séjournent à long terme dans des centres d'hébergement, leurs droits fondamentaux sont violés.

De nombreux facteurs peuvent être à l'origine de l'exclusion liée au logement. Ces facteurs ne sont pas seulement individuels ou basés sur les relations, tels que le divorce, les dé-

cès, les maladies mentales, la violence domestique ou l'abus de substances. De fait, les facteurs structurels tels que le manque d'accès à un logement abordable, le chômage, l'emploi précaire et la discrimination jouent également un rôle important. Il en va de même pour les facteurs institutionnels tels que les services mal coordonnés et les systèmes d'allocation mal structurés. Sans effort concerté des décideurs politiques pour combattre ces problèmes, trop de personnes et familles se retrouveront à la rue ou passeront des mois ou des années dans des hébergements temporaires.

Pour mettre un terme au sans-abrisme, il ne faut pas criminaliser les personnes sans domicile ou émettre de jugements sur leur situation. En revanche, il faut investir du temps et des ressources dans des solutions durables à l'exclusion liée au logement et proposer des alternatives personnalisées. Il est temps d'arrêter d'investir dans des mesures temporaires ou des solutions d'urgence qui, pendant plusieurs décennies, n'ont fait que « gérer » le problème du sans-abrisme sans l'éliminer. Dirigeons-nous vers une Europe désireuse de mettre un terme au sans-abrisme. Une fois pour toutes.